

*Le Règlement*

Je ne m'excuse pas d'avoir utilisé le Règlement pour exprimer une opposition légitime à des projets de loi, à la politique, à la conduite du gouvernement ou pour essayer de pousser le gouvernement à réparer ses erreurs ou pour avoir le temps de révéler les faiblesses des projets de loi du gouvernement ou encore pour donner au public le temps de comprendre les conséquences des propositions du gouvernement et lui permettre de dire son mot. Par contre, au cours de cette législature, nous n'avons jamais fait d'obstruction.

Aussi, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement a choisi ce moment-ci pour essayer unilatéralement et de façon arbitraire de restreindre encore davantage les moyens déjà limités qui permettent à l'opposition d'obliger le gouvernement à s'expliquer, qui servent de freins et de contrepoids dans un système où le gouvernement est déjà fort avantage.

Au début de cette législature, un comité spécial présidé avec beaucoup de compétence par l'honorable James McGrath a examiné longuement et de façon idéaliste si je puis dire, le fonctionnement du Parlement. A la suite de cette étude, il a publié un rapport complet dans lequel il recommande de modifier complètement nos procédures. Certains d'entre nous étaient sceptiques au sujet de chaque élément, chaque partie du rapport. J'avoue que j'étais de ceux-là. Dans ce qu'on peut vraiment considérer comme un élan de confiance, nous avons toutefois décidé d'expérimenter de nouveaux articles du Règlement en nous inspirant du rapport du comité.

En gros, notre scepticisme a été considérablement atténué car d'une façon générale, moyennant quelques petits ajustements ici et là, l'expérience a été concluante. Nous avons maintenant atteint le stade où il est normal de mettre un terme à l'expérience et de donner notre approbation définitive à un système qui est bien en général. Il y a encore moyen d'améliorer le Règlement. Mais je demande quand même s'il n'est pas temps maintenant de l'adopter sur une base permanente.

Le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure s'est longuement penché sur le Règlement provisoire pour le mettre au point. J'ai dit tout à l'heure qu'il avait présenté en avril un rapport fort utile, pour ne pas dire un excellent rapport, sur des points d'une certaine importance. Si je ne m'abuse, il en présentera un autre plus tard dans le courant du mois, mais sur des questions mineures.

Je rappelle que ce comité n'a pas jugé bon de recommander les changements que le gouvernement cherche à nous imposer dans la motion qu'il a présentée aux Affaires courantes ou aux Avis de motions émanant du gouvernement. Je considère que cette motion révèle les véritables desseins du gouvernement.

• (1250)

C'est pour rendre le Règlement provisoire permanent que les leaders de tous les parti se réunissent depuis plusieurs semaines. Nous en avons parlé longuement, et nous nous sommes entendus, comme l'a signalé le leader du gouvernement à la Chambre, sur certaines mesures destinées à l'améliorer.

Les changements convenus portaient notamment sur le mode d'élection du Président, les mises aux voix, certaines dispositions concernant les mesures d'initiatives parlementaires et les comités, la procédure encadrant l'étude des subsides, la

forme des pétitions et d'autres points relevés dans le rapport ou qui avaient attiré notre attention dans le cours de nos délibérations quotidiennes.

Vendredi, quand je suis parti pour ma circonscription à la fin de l'après-midi, j'avais l'impression que nous avions presque réussi à prendre un arrangement acceptable à tous les partis: le Règlement provisoire deviendrait permanent, quitte à faire de légers ajustements plus tard. Voilà pourquoi j'ai été très étonné d'apprendre que, tard vendredi, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) avait donné avis de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'opposition officielle ne peut pas endosser la motion telle que libellée maintenant. A notre avis, les changements au Règlement devraient être faits dans un esprit de collaboration, donc ils ne devraient pas comprendre des dispositions inacceptables à un parti ou un autre.

Peut-être les ministériels diront-ils qu'il y a eu des exceptions à cela, mais elles ont été très rares et ont porté sur des situations qui duraient depuis des mois et des années, pas parce que le gouvernement était impatient ou irrité de ne pas pouvoir faire adopter un projet de loi aussi rapidement qu'il l'aurait souhaité.

Nous ne pouvons certainement pas appuyer l'attaque unilatérale, inexplicable et injustifiable du gouvernement contre un des principes de la réforme parlementaire de 1982, soit le calendrier fixe des travaux parlementaires. Le gouvernement n'a pas prouvé qu'il faut abandonner la coutume d'ajourner à des dates fixes, y compris l'ajournement de la fin de juin au jour qui suit la fête du Travail. C'est le gouvernement actuel qui, en août l'an passé, a mis fin à la session parlementaire et pris un mois de congé de plus, soit jusqu'à la fin de septembre. L'opposition officielle s'y était opposée. Depuis lors, le gouvernement a établi le programme parlementaire et, compte tenu du nombre de projets de loi déjà étudiés, il ne peut pas accuser l'opposition d'avoir fait de l'obstruction.

Si le gouvernement n'a pas su respecter son programme, qu'il ne s'en prenne pas au Règlement ou à l'opposition. Nous ne voyons là aucun projet de loi qui soit urgent au point de modifier le Règlement de la Chambre. Nous nous y opposons absolument.

Avant que nous ne modifions le Règlement, en 1982, à la fin de chaque période de l'année, et surtout à l'été et à Noël, avant l'ajournement, nous avons l'habitude de négocier quant à savoir si nous allions siéger plus longtemps. Le changement que le gouvernement veut apporter pour permettre à la Chambre de siéger après la fin de juin, reviendrait à modifier le Règlement autant que les autres éléments de la motion.

Si le gouvernement peut, au moyen de cette motion, modifier le Règlement en ce qui concerne le calendrier parlementaire, que va-t-il vouloir changer ensuite? S'agira-t-il de la période des questions? S'agira-t-il des trois lectures des projets de loi? Le gouvernement a-t-il l'intention de s'attaquer au principe primordial voulant que les projets de loi fassent l'objet d'un examen sérieux et délibéré au Parlement? A-t-il l'intention de se soustraire à l'embarras qu'il éprouve chaque jour au cours de la période des questions, grâce à laquelle nous pouvons lui demander de rendre compte de ce qu'il fait?